

Charte utilisateur du véhicule électrique sur le site de blueFACTORY

Go Electric Sàrl met, avec le soutien de BFF SA, un véhicule électrique à disposition sur le site de blueFACTORY. L'utilisation de ce véhicule est conditionnée par l'acceptation de cette présente charte.

1. L'utilisateur est conscient du caractère communautaire de ce projet et s'engage à le vivre dans un esprit constructif, participatif et en bonne intelligence avec les autres parties prenantes. Il s'engage donc à coopérer et faire remonter d'éventuelles propositions pouvant servir à améliorer le concept.
2. L'utilisateur est conscient de l'image donnée par ce véhicule (marquage apparent sur le véhicule) et s'engage à la préserver en veillant à son comportement sur la route.
3. L'utilisateur s'engage au respect du matériel et des infrastructures mises à disposition (véhicule, câbles de recharge, local de stockage, etc.). Il signale des dégâts éventuels ou défauts constatés. Fumer ou transporter des animaux est proscrit dans le véhicule.
4. L'utilisateur respecte le système de réservations mis en place et s'engage à réserver le véhicule par ce biais avant son utilisation. Il tient compte pour sa réservation d'autres réservations déjà introduites dans le système par d'autres utilisateurs et qui suivent la sienne, en particulier par rapport au niveau de charge batterie à l'issue de son utilisation et à l'heure de retour du véhicule.
5. Après utilisation, l'utilisateur remet en charge le véhicule et range la clé dans le coffre prévu.
6. L'utilisateur s'engage à payer les frais inhérents à son utilisation (kilomètres, amendes, dégâts, perte de la clé, franchise en cas d'accident, nettoyage particulier, etc.). Le véhicule est assuré en casco complète avec une franchise de 1'000.-
7. L'utilisateur s'engage à ne pas transmettre à autrui le code d'ouverture du cadenas fermant le coffre où se trouve la clé du véhicule et à ne pas le laisser ouvert pendant l'utilisation du véhicule.
8. L'utilisateur s'engage à transmettre par whatsapp ou signal les photos du compteur avant et après utilisation. En cas d'oubli d'une de ces photos, le calcul des kilomètres parcourus se fera sur la base des données recueillies par les utilisations précédente et suivante. Un émolument de 20.- pour frais administratifs pourra être facturé à l'utilisateur dans ce cas à partir du deuxième oubli.
9. L'utilisateur peut en tout temps et sans préavis décider de l'arrêt de sa participation à ce projet. Dans ce cas, l'utilisation du véhicule ne sera plus possible. De même, Go Electric Sàrl peut de façon unilatérale et sans devoir motiver la décision exclure un utilisateur de ce projet.
10. La clé du véhicule ne peut être prêtée à autrui. Celui qui l'a prise est responsable de son utilisation.
11. Les cartes de recharge MOVE et EV-PASS se trouvant dans la boîte à gants permettent à l'utilisateur de faire des recharges durant ses trajets. Les frais inhérents sont à sa charge.
12. Cette charte pourra évoluer et fera alors l'objet d'une communication aux utilisateurs du véhicule.
13. Toutes les données fournies par l'utilisateur à Go Electric Sàrl seront traitées confidentiellement et ne seront transmises à aucun tiers.